



Appartement

2^{ème} étage : 209

Description

Facile d'accès grâce à l'axe autoroutier et des différents transports en commun (bus, tram, train), la résidence comprenant 29 logements se caractérise par une architecture soignée et arborée.

Les appartements sont pensés pour vous offrir une qualité de vie idéale grâce à l'exposition des logements, des pièces lumineuses et des énergies renouvelables.

Type de bien : Appartement

Nbre de chambres : 1 chambre

Superficie du bien : 40.48m²

Terrasse ou balcon : oui

Garage ou parking : oui

Ascenseur : oui

Prix : 132 000 € TTC

Exposition : Sud-Ouest

Les conditions d'éligibilité

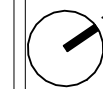
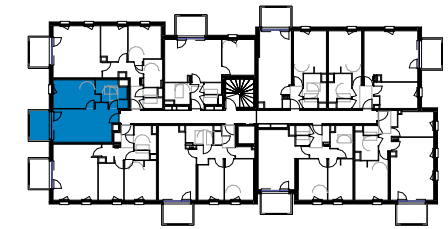
- Ne pas dépasser les plafonds de ressources (simulation par rapport à l'avis d'imposition N-1 sur l'année N-2).
- Pour bénéficier de l'exonération de taxe foncière, utiliser le bien en tant que résidence principale.

Les plus

- Exonération de taxe foncière jusqu'à 15 ans,
- TVA à 5.5%,
- Garantie de rachat et de relogement,
- Frais de notaire réduits.



**Appartement 209 -
Bâtiment C - Etage 2**

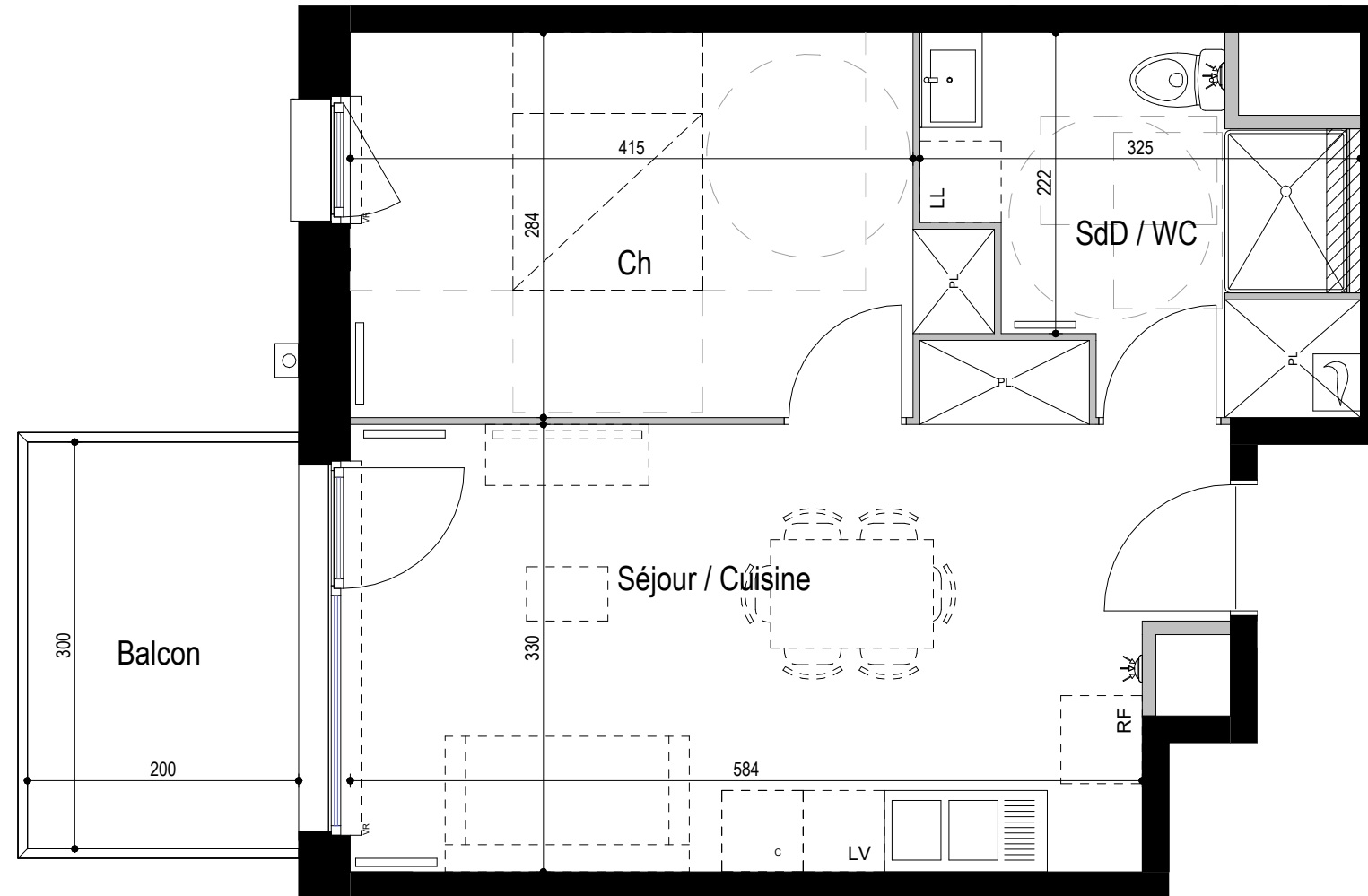


Désignation	Surface
Séjour / Cuisine	20.99 m ²
Ch	12.25 m ²
SdD / WC	7.05 m ²

Surface Habitable 40.29 m²

Balcon 6.00 m²

Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0



Légende

	Tableau électrique		Soffite / faux plafond	C	Cuisson
	Chaudière			LV	Lave vaisselle
				LL	Lave linge
				Fr	Réfrigérateur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.

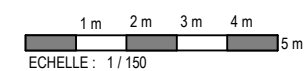




Etage 2
Bâtiment C



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques et réglementaires (sous réserve des remarques des services instructeurs dans le cadre du permis de construire), et des tolérances d'exécutions tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les équipements sont positionnés à titre indicatif (en pointillés), les cuisines ne sont pas fournies.



Plan de commercialisation
24/03/2023 - Indice 0